

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/10/110

Objet : 110 - Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation d'un spectacle avec EURL MELODYN PRODUCTIONS pour l'organisation de concerts à La Halle Michel Drucker

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser des concerts à La Halle Michel Drucker, salle de spectacle,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle conclu avec la EURL MELODYN PRODUCTIONS, 17 rue de Chauze Chantegril, 19500 MEYSSAC, représentée par Monsieur Frédéric LOMEY, en sa qualité de gérant, pour l'organisation de plusieurs représentations du concert « **Les Frères Casquettes – Générations** » :

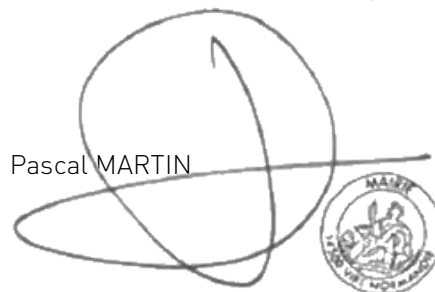
Trois représentations scolaires pour les enfants de classes élémentaires publiques de Vire Normandie (gratuité des entrées pour les enfants et les accompagnateurs) le mardi 15 décembre 2026 à 9h et à 14h et le jeudi 17 décembre 2026 à 14h.

Le coût total approximatif s'élève à 9210 € TTC pour les trois représentations avec les frais annexes (hébergements, repas, catering, droits SACEM, technique, etc.). Sur ce montant, 5 000 € de cession seront pris en charge par le Service Enseignement, le solde étant assuré par La Halle.

Fait à Vire Normandie, le 26 octobre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261027-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2026
Publication : 27/10/2026

Décision du Maire n°2026/10/110 du 26 octobre 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.